

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 49

Artikel: Vieilles choses : nos archives
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Vieilles choses.

Nos archives.

Les archives cantonales de l'*Etat de Vaud*, placées dans trois salles de la principale tour de la cathédrale de Lausanne, local sain, suffisamment éclairé et présentant d'ailleurs toutes les garanties de sûreté désirables, se composent, en partie, d'une assez grande quantité de documents qui existaient jadis dans divers châteaux et monastères du pays.

Lorsqu'en 1536 les Bernois eurent conquis le Pays de Vaud, ils s'emparèrent de ces documents et les transfèrent aux archives de leur capitale, dont ils formèrent une section distincte sous le titre de *division romande*. Durant le régime bernois, cette division s'augmenta successivement de registres et de papiers relatifs à l'administration de ce temps-là, qui comprend un espace d'environ 262 ans.

En 1798, le Pays de Vaud, affranchi de la domination bernoise, devint un canton, ou plutôt un département de la République unitaire helvétique, et prit le nom de *Canton du Léman*. Les ci-devant bailliages d'Avenches et de Payerne, qui jusqu'alors avaient fait partie du Pays de Vaud, en furent détachés et réunis au canton éphémère de *Sarine et Broye*, qui, peu après, prit le nom de *Canton de Fribourg*.

En 1802, ces deux bailliages furent détachés de ce dernier canton et réunis au canton de *Vaud*.

Ce canton de *Sarine et Broye*, qui n'exista sous ce nom que pendant trois mois et demi, fit cependant frapper des pièces de 42 kreutzers, qui furent démonétisées en 1800, et sont aujourd'hui très rares.

En 1798, quelques mois après la révolution, l'administration du nouveau canton de Berne restitua, sous inventaire et contre *récépissé*, à celle du Léman, les documents, registres et papiers formant la *division romande* des archives bernoises. On y joignit ceux qui furent retirés des châteaux du Pays de Vaud, servant de résiden-

ces baillivales, et le tout fut placé et arrangé dans les salles de la tour de notre cathédrale, préalablement aménagée à cet effet.

Durant les temps orageux du régime unitaire helvétique, on ne pouvait guère songer à mettre ces archives en ordre ; et sous le régime vaudois cantonal et souverain, le commissaire général, préposé à la garde et à la conservation des archives de l'Etat, étant surchargé d'occupations plus pressantes, ne put entreprendre le travail considérable d'une révision totale et d'une classification meilleure de ces nombreux documents latins, allemands et français, en majeure partie en ancien style, termes surannés, vieille écriture hérissée d'abréviations, souvent effacée ; de titres, enfin, souvent endommagés et parfois illisibles.

Cependant, par un décret du 5 décembre 1837, le gouvernement vaudois reconnaissait l'urgence de mettre nos archives cantonales sur un meilleur pied ; les fonctions d'archiviste furent annexées à celles de l'archiviste de la chancellerie d'Etat. Déjà, pendant l'été de l'année suivante, cet employé entreprit un travail de révision et de classement de quelques parties de ces archives, qui fut terminé en 1842.

Cette même année, dans sa réunion au château de Chillon, la Société d'histoire de la Suisse romande ayant eu avis qu'il existait encore aux archives de Berne une certaine quantité d'anciens documents, registres et papiers concernant l'histoire et l'administration vaudoise, décida d'en donner connaissance au gouvernement avec prière de faire auprès de celui de Berne les démarches nécessaires pour en obtenir la restitution.

Cette restitution fut obtenue et effectuée au printemps de 1843, entre les mains de deux délégués vaudois. Parmi les documents restitués, il y en a de très intéressants ; tels sont, entre autres, onze gros volumes de registres-copies d'anciens titres relatifs aux ci-devant bailliages d'Avenches et de Payerne, qui nous manquaient et que l'on croyait perdus.

Ainsi, on peut considérer les archives cantonales comme assez complètes.

Néanmoins, comme sous la période de Savoie, les archives d'Etat se trouvaient à Chambéry, d'où elles furent transportées plus tard à Turin, ce riche dépôt conserve encore un grand nombre de pièces intéressantes notre pays.

D'autres villes des contrées limitrophes du canton de Vaud, en Suisse et en France, renferment sans doute aussi des pièces historiques d'un grand intérêt pour nous, ainsi que l'on peut en juger par les divers ouvrages qui y ont été publiés.

Jusqu'à la Réformation, les archives de l'Evêché de Lausanne se trouvaient dans la tour d'Ouchy.

Indépendamment de quelques actes qui se trouvent dans le cartulaire de l'Evêché de Lausanne, dont nous n'avons qu'une copie authentique faite sur l'original qui est à la bibliothèque de Berne, l'acte original le plus ancien qui existe aux archives est celui qui nous retrace *le temps où Berthe filait*, c'est-à-dire l'acte de la fondation ou du rétablissement et de la dotation de l'Abbaye des Bénédictins de Payerne, par cette pieuse et bienfaisante reine de la Transjurane, l'an 962. Les autres documents qui composent nos archives sont en général des chartes des rois de la Transjurane de la dynastie Rodolpheine, de ceux du Rectorat qui leur a succédé, de quelques empereurs d'Allemagne et de rois de France, des princes de Savoie, des comtes de Châlons et de Gruyère, de plusieurs papes, évêques, abbés, prévôts, prieurs, et enfin de ceux de nombreux suzerains et vassaux de diverses contrées du pays Romand.

En 1866, on réunit à Chillon les archives notariales comprenant les registres des notaires ayant cessé leurs fonctions de 1700 à 1837, les registres des notaires décédés depuis 1837, et enfin les registres et les minutaires antérieurs à 1700. Cette vaste collection ne comprenait alors pas moins de 11,039 registres provenant de 1127 notaires.

En 1868, on installa aux archives cantonales, à Lausanne, les registres de l'état civil antérieurs à 1780, puis, en 1876, on y ajouta les registres clos avant 1801.

Les curés pauvres.

L'infirmier Sainte-Thérèse, à Paris, est sans doute peu connue de nos lecteurs ; aussi ne pouvons-nous résister au désir de mettre sous leurs yeux la saisissante description qu'en fait, dans le *Petit Marseillais*, M. Fulbert Dumonteil :

« Cette infirmerie, dit-il, est un des refuges les plus touchants qu'on puisse imaginer ; c'est le dernier asile des vieux curés pauvres, sans ressources et sans famille, qui, à cause de leur grand âge et de leurs infirmités, se trouvent dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions. Ils arrivent là de tous les coins de la France. Les admissions sont gratuites. Les ressources de l'établissement, confié aux soins des sœurs de Saint-Vincent, consistent en legs, en dons, en aumônes, en souscriptions particulières.

Un religieux silence plane sur ces salles, où le visiteur se sent pris de respect et d'émotion, où je ne sais quelle sérénité évangélique éclaire ces visages ridés et ces têtes branlantes des invalides de l'autel.

Tous les types vénérables ou débonnaires, austères ou charmants, se rencontrent parmi ces infirmes et ces vieillards. Celui-ci engage avec un confrère une partie de marelle ou de loto. L'enjeu est une boule de gomme ou une prise de tabac. Celui-là semble méditer un sermon ; un autre, arrivé à sa dernière heure, a l'air d'entrevoir déjà les joies d'un autre monde ; un autre, enfin, murmure lentement un air sacré ; un autre encore paraît écouter les sons de l'*Angelus* ou le murmure des litanies ; il revoit son presbytère fleuri, sa petite église, il assiste aux grandes fêtes qu'il présida pendant un demi-siècle et il lui arrive comme un lointain écho du doux carillon des cloches. C'est un baptême qui arrive, une noce qui défile, un enterrement qui passe, et il se fait dans sa tête courbée sous les souvenirs et les ans, comme un chaos magique de berceaux, de voiles blancs et de cercueils.

Puis tout s'efface, il ne voit plus rien, le mal augmente, la vie s'en va et son regard éteint se ranime tout à coup comme s'il venait de plonger dans l'éternité. Le vieux moribond ne peut plus remuer ses mains qu'il ne fit, toute sa vie, que joindre pour prier et qu'ouvrir pour donner.

Arrivés au bout de leur carrière, le bourgeois, l'artisan, l'agriculteur, l'ouvrier, chacun de nous enfin a pu amasser de quoi se reposer au sein du foyer et mourir tranquille.

En quittant ce monde, fait de déceptions et de douleurs, nos regards éteints rencontrent des regards amis et nous nous sentons revivre dans nos enfants ; fatigués de la grande bataille de la vie, nous nous endormons, pour ainsi dire, dans les bras des êtres chers auxquels nous léguons dans un dernier soupir notre amour et notre nom.

Le vieux prêtre, lui, le pauvre curé de village, ne trouve au bord de la tombe qu'isolement et pauvreté ; il a élevé des générations d'enfants et il n'a pas d'enfants pour lui fermer les yeux. Sa main est encore alourdie par le poids des aumônes qu'il distribuait et il ne lui reste rien, car il a tout donné. A cinq lieues à la ronde il était connu, vénéré, et la solitude aujourd'hui se fait autour de ses cheveux blancs.

Il est vieux, il est infirme, il est seul et c'est un jeune prêtre qui vient prendre la direction du troupeau qu'il mena, durant un demi-siècle, dans la voie du bien.

Il va quitter son cher presbytère, où il est venu jeune, où il a vécu, où il a vieilli, où il a souffert, où il a prié, où il a dormi ; il faut qu'il dise adieu à ce jardin qu'il créa, à cette église qu'il bâtit, à ces habitants qu'il a vus naître.

Et pourtant, il a combattu vaillamment le bon combat, ce vieux soldat du Christ, il connaît toutes les misères du foyer, toutes les plaies des âmes, tous les besoins du pauvre, tous les chagrins du riche, tous les tourments des affligés. Des générations ont défilé sous son regard protecteur et doux ; il a baptisé l'enfant, marié la jeune fille, et combien de fois il a prié sur la tombe de ceux dont il bénit le berceau !...

Ce lutteur infatigable et calme qui ne fit que le bien, cet ami du pauvre, du faible et de l'opprimé, laissant sa petite paroisse et son humble foyer, s'en ira à Paris, pour la première fois peut-être, afin de mourir en paix dans une chambrette hospitalière de l'infirmier Sainte-Thérèse.

HISTOIRE

d'un aveugle, d'un chien et d'une artiste.

Il y avait un jour un aveugle, un chien et une actrice d'un infime théâtre qui étaient amis. Pour obéir à la tradition qui exige qu'un romancier ne puisse mettre des personnages en scène sans donner au lecteur un portrait bien dé-

taillé de ses héros, j'ajouterai donc que l'aveugle était fort vieux, que le chien était un caniche et que l'actrice était bien peu riche, car ses appointements se montaient à quinze sous par représentation. Les jours où elle ne jouait pas, elle devait vivre d'espérance. Vous voyez que ce trio d'amis vivait sous la raison sociale : « Misère et compagnie ». L'actrice, par bonté d'âme, soignait les hardes et le ménage de l'aveugle et peignait Baptiste (le chien !) tous les dimanches. Ces attentions étaient payées le soir par l'aveugle en quelques beaux récits des gloires du premier Empire, qu'il avait servi. Cette confraternité de la mansarde dura jusqu'au jour où le corbillard des pauvres, en passant devant la porte, emporta l'aveugle ; les deux autres le suivirent à son dernier gîte, et, quand ils revinrent, Baptiste s'installa chez l'actrice.

C'était un bien misérable logis que celui de la jeune femme, si misérable qu'il ne tenta pas même les voleurs, car il ne fermait point à clef et la porte n'avait qu'un modeste loquet, que Baptiste, avec sa sagacité de chien d'aveugle, avait, en deux jours, appris à faire jouer. L'artiste ne jouait pas et elle voyait rapidement s'épuiser ses petites économies, que ne venaient pas alimenter les quinze sous dont le théâtre payait son talent les jours où il en faisait emploi. Elle répétait, à la vérité, mais, pour arriver à la représentation, il devait s'écouler bien des jours, que son mince pécule n'assurait pas jusqu'au bout contre la faim. Vous pouvez comprendre ses inquiétudes.

Ah ! j'oubliais d'ajouter qu'elle était sage !

Deux jours après, quand l'artiste revint de sa répétition, elle crut faire un rêve ! Le carreau de sa mansarde était jonché de pièces de deux sous, de dix sous, d'un franc, voire même de deux francs ! L'addition donna un total de trente cinq francs, une fortune ! Au milieu de ces trésors, Baptiste était étendu et dormait avec toute l'insouciance d'un chien philosophe.

En vain la jeune femme chercha quel pouvait être ce bienfaiteur maniaque qui venait ainsi, dans les mansardes, jeter par terre une aumône qu'il pouvait placer sur un meuble. Le lendemain, le bienfait anonyme se reproduisit, et l'artiste, au retour du théâtre, recueillit toujours sur le carreau une somme de plus de trente francs. Au bout de huit jours, riche de plus de deux cent cinquante francs, elle voulut connaître celui qui profitait de son absence pour l'enrichir, et, manquant sa répétition, elle se mit au guet dans le couloir.

Dix minutes après, elle connaissait son bienfaiteur.

C'était Baptiste !

Aussitôt son amie partie, Baptiste, la sébile à la gueule, soulevait le loquet et allait dans la ville s'installer à la place occupée si longtemps par son défunt maître. En voyant le chien seul, les passants qui le connaissaient croyaient son propriétaire malade, et, par une générosité que cette supposition rendait plus